



**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE D'HERMY**

ARRÊTÉ N° 2025_039

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée par l'entreprise COLAS, sise TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY, représentée par Monsieur MALLIET Louis,

VU l'arrêté de voirie ACC_88_2025 pris par la Communauté de Communes Faucigny-Glières en date du 17/07/2025 portant permission de voirie de régularisation pour travaux et autorisation d'occupation du domaine public routier,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la rue d'Hermy,

A R R Ê T E

Article 1 : l'entreprise BESSON TP est autorisée à effectuer des travaux sur trottoir pour réseaux d'eau potable et eaux usées pour M.BARATAY- rue d'Hermy, dans les conditions ci-après énoncées :

Article 2 : **à compter du 21/07/2025 et pour une durée de 15 jours**, mise en place d'une circulation alternée par feux de travaux,

Article 3 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise BESSON TP.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise BESSON TP.

Article 5 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise BESSON TP, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, Madame la cheffe de la Police Intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise BESSON TP
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Madame la Cheffe de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz

Fait à Vougy, le 21/07/2025

Le Maire

A blue circular official stamp of the Mayor of Vougy is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VOUGY' around the top edge and '74130' at the bottom. The signature is written in a cursive style across the center of the stamp.

Yves MASSAROTTI